



Lyon, le 27 août 2018

L'Olympique Lyonnais a pris connaissance de la décision de la Commission de discipline de l'UEFA de sanctionner le club suite au match OL - CSKA Moscou de la saison dernière, en particulier d'un match de suspension à huis clos qu'il purgera cette saison en Champions League, et un autre match à huis clos avec sursis pour une période probatoire de 2 ans. Le club exercera l'ensemble des voies de recours, que le droit permet, dès qu'il recevra la motivation de la décision par l'UEFA.

En outre, l'Olympique Lyonnais précise, qu'en date du 10 août 2018, le TAS, saisi par l'OL suite aux sanctions prononcées par l'UEFA contre le club et aux incidents survenus lors du match contre Besiktas, a réduit la durée du sursis de 2 ans à 15 mois concernant l'exclusion de toute compétition européenne. Etant donné cette décision, le sursis est à présent clos et la sanction définitive est purgée.

---

**OL Groupe****Tel :** +33 4 81 07 55 00**Fax :** +33 4 81 07 45 65**Email :**

dirfin@olympiquelyonnais.com

**www.olweb.fr**

Euronext Paris - compartiment C

Indices : CAC Small - CAC Mid &amp; Small - CAC All-Tradable - CAC All-Share - CAC Consumer Services - CAC Travel &amp; Leisure

Code ISIN : FR0010428771

Reuters : OLG.PA

Bloomberg : OLG FP

ICB : 5755 Services de loisirs

**OLG**  
**LISTED**  
NYSE  
EURONEXT